



Les autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.



En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager, ...) ou une déclaration préalable de travaux.

Coordonnées

Mairie de Montmirail
12 rue Jeanne d'Arc
51210
Montmirail
[03 26 81 11 46](tel:0326811146)
Infos pratiques

À noter que toutes les demandes sont à déposer en mairie.

Contact

Tél. 03 26 81 11 46

Liens utiles

[Formulaire en ligne du Portail internet du ministère](#)
[Consultation des documents du Plan Local d'Urbanisme](#)